

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 242

Artikel: Münchenstein : faire sauter le verrou
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Münchenstein : faire sauter le verrou

Depuis plus de cinquante ans motions, pétitions, commissions d'experts se sont succédés. Sans succès. En 1964 encore, le Conseil fédéral repoussait l'idée de l'introduction d'un service civil. Trois ans plus tard, il acceptait le postulat Arnold : création d'une base constitutionnelle autorisant le service civil. Puis tout se précipite : l'administration fédérale se met au travail ; Forum helveticum, une assemblée de notables, est chargé par le gouvernement d'étudier le fond du problème. A la même époque l'initiative de Münchenstein est lancée.

Après l'acceptation par le Conseil des Etats — qui s'est fait quelque peu violence — le dernier obstacle à une votation populaire est levé. Pourtant rien n'est résolu. D'un côté les partisans de l'initiative qui répètent que l'objection doit être entendue dans son sens le plus large,

objection politique comprise. De l'autre, la majorité des Chambres et le Département militaire qui comptent bien restreindre au maximum la portée de l'initiative. Certains ont déjà crié à la trahison, à la récupération.

Portée marginale

Certes, la solution que proposera le Conseil fédéral a peu de chance de nous satisfaire. Le débat se limite à un problème, important certes quant au principe, mais marginal dans sa portée matérielle. D'un service national différencié — militaire, civil, de coopération au développement — il n'en est pas question. Pourtant l'essentiel aujourd'hui, c'est de faire sauter le verrou constitutionnel qui, jusqu'à présent, a fermé la porte à toute possibilité de solution. Or maintenant le rapport de force politique est favorable à un changement. Modeste certainement. Mais il ne faut pas espérer le Pérou à l'occasion d'une votation populaire. Ce n'est qu'un début.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Espoir

Dans *24-Heures* du 19 septembre, je trouve ces considérations de M. le conseiller d'Etat Bonnard, qui me remplissent d'espoir :

« Toute liberté individuelle peut être limitée dans l'intérêt de l'ordre public. La notion d'ordre public comprend aussi la sécurité de l'Etat, envisagée en tant qu'ensemble d'institutions, et pas seulement la sécurité de la société considérée comme collectivité de personnes. »

D'espoir, parce qu'elles me paraissent annoncer la ferme volonté d'en finir au plus vite avec quelques-uns des maux dont nous souffrons. En effet, pour agir dans l'intérêt de l'ordre public, il est nécessaire qu'il y ait ordre public, c'est le moins qu'on puisse dire,

Or, quand plus de trente ans après l'introduction du Code pénal fédéral, lequel prévoit pour les jeunes délinquants des établissements spécialisés, nous n'avons toujours pas les dits établissements (en violation de la loi), ce n'est pas l'ordre qui règne, mais le désordre.

Quand l'autorité exécutive décide d'introduire un gymnase dit « à deux vitesses », alors que nous n'avons pas les locaux nécessaires pour un gymnase « à une vitesse », ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

Et la protection des sites ?

Quand, sous prétexte de respecter la « liberté individuelle » — une liberté qui ressemble furieusement au droit des seuls nantis — on permet au

premier imbécile de se construire un chalet suisse dans le Lavaux, ou du côté du col de la Croix, ou du côté de Saint-Cergues ; et au second imbécile de se construire une villa du type « Le Corbusier » dans ces mêmes régions ; et au troisième imbécile de se construire un cottage anglais avec piscine, et au quatrième une sorte de mas provençal avec petits nains sur la pelouse, et au cinquième (qui désire renter son capital) une bâtisse sans aucun style, mais avec ornements en fer forgé et appartements à vendre, et au sixième... etc. — si bien que toute la contrée en est irrémédiablement abîmée et que l'accès en est bien entendu interdit aux non-propriétaires, et qu'il n'y a plus rien à espérer, sinon une éventuelle guerre atomique — ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

Et les travailleurs étrangers ?

Quand on n'est capable — et ce « on » désigne nous tous, citoyens vaudois et citoyens suisses — ni de se passer de centaines de milliers de travailleurs étrangers, ni... je ne dis pas : de les intégrer, je dis : de leur assurer une vie décente et de les loger (pour un grand nombre d'entre eux) autre part que dans des baraques, ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

Quand d'une part on proclame très haut sa neutralité et que d'autre part on tient absolument à commercer avec des pays dont on ne peut pas ignorer qu'ils en oppriment d'autres de la manière la plus effroyable, ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

Quand enfin on est très fier d'être « le pays de la Croix-Rouge » et que d'autre part on exporte des armes, ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

D'où ma satisfaction de voir que le Conseil d'Etat et plus particulièrement le Département de justice et police entendent désormais promouvoir, dans la limite tout au moins de leurs compétences, cet ordre auquel nous sommes tous attachés.

J. C.